



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES À L'HÔPITAL

UNE EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE LA CERTIFICATION

Malakoff le 25 Novembre 2025

REF. R2527

Syndicat des Médecins Libéraux SML - Immeuble Point Sud - 40, rue Gabriel Crié, 92240

Les violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales constituent une urgence sociétale et un défi majeur pour les institutions hospitalières. En tant que lieux de soin et de refuge, les hôpitaux sont souvent en première ligne pour accueillir, identifier et accompagner des victimes en quête d'écoute et de protection. Ces violences, aux répercussions physiques et psychologiques profondes, touchent principalement les patients mais affectent aussi les professionnels de santé, mettant en évidence la nécessité d'un engagement collectif et d'une sensibilisation accrue sur ces thématiques.

Cette journée ambitionne de **renforcer les compétences et l'engagement des professionnels hospitaliers, faisant de l'hôpital un véritable pilier de soutien et de protection** dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales.

OBJECTIFS

- 1.** Sensibiliser les participants à la réalité et aux conséquences des violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales dans le cadre hospitalier.
- 2.** Renforcer les capacités de repérage des signaux d'alerte chez les professionnels et les patients.
- 3.** Se doter d'outils pratiques et légaux afin d'agir efficacement en respectant les obligations éthiques et juridiques.
- 4.** Favoriser une synergie institutionnelle en impliquant les équipes de soins, les ressources humaines et les partenaires externes.
- 5.** Promouvoir une culture d'écoute bienveillante et de tolérance zéro face à ces violences.

COORDINATRICE DU CNEH

Anne Lumbroso Vassal, Consultante formatrice en Management et RH, experte RPS et QVCT du CNEH

PUBLIC - IRP, référent égalité et/ou harcèlement, médecins et tous professionnels médicaux et non médicaux de la FPH

PRÉREQUIS - Ne nécessite pas de prérequis

DATE - 25 novembre 2025, soit 1 jour (7 heures)

LIEU - Syndicat des Médecins Libéraux SML - Immeuble Point Sud - 40, rue Gabriel Crié, 92240, Malakoff

MODALITÉ - En présentiel

METHODES PEDAGOGIQUES - Introduction et contextualisation - Apports théoriques - Partage de pratiques et d'expérience

SUIVI DE L'EXÉCUTION / ASSIDUITÉ - Feuille d'émargement, certificat de réalisation remis à chaque participant

SATISFACTION DES PARTICIPANTS - Questionnaire de satisfaction soumis à l'issue de la journée

REFERENTE HANDICAP CNEH - Sylvie LIOT
01.41.17.15.76 - sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

TARIFS PAR PARTICIPANT AU CNEH (DÉJEUNER INCLUS)

Adhérents : 650 € - Non-adhérents : 700 €

Programme

8h30-9h00 - ACCUEIL

9h00-9h15 - OUVERTURE DE LA JOURNÉE

«Quand l'hôpital soigne... mais blesse aussi» : la violence n'est pas qu'un acte, c'est un système...

Intervenantes : Anne Lumbroso Vassal, Consultante formatrice en Management et RH, experte RPS et QVCT du CNEH

Séverine Herte, directrice du pôle RH et Management du CNEH

**9h15-10h30 - COMPRENDRE : LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LA FPH :
DE QUOI PARLE-T-ON ? COMMENT EN PARLE-T-ON ? COMMENT EN PARLER ?**

- Les définitions et typologies des VSS au travail, d'hier à aujourd'hui, en France et dans la prise en charge du patient
- Metoo à l'hôpital : les causes et conséquences des VSS. Vers la fin de l'impunité, des frasques et fresques carabines et de la culture masculiniste : la révolution féministe en question
- Les vraies et les fausses victimes, vrais et faux agresseurs : la présomption d'innocence et les zones grises du consentement

Intervenante : Anne Lumbroso Vassal, Consultante formatrice en Management et RH, experte RPS et QVCT du CNEH

10h30 - PAUSE

10h45-12h30 - AGIR - DU SIGNALEMENT AU TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : QUELLES MÉTHODES ET SOLUTIONS CONCRÈTES ?

«Comment ne plus faire l'autruche» ? : agir, c'est renverser la mécanique de l'inaction

- Les 3 types de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Le rôle des acteurs internes et externes
- Le positionnement institutionnel et la posture professionnelle : signaler, recueillir les faits, traiter la situation et orienter les personnes

Intervenante : Marie-Gabrielle Vaissière : DRH, HAD, AP-HP

12h30-13h45 - DEJEUNER

13h45 - COMPRENDRE : LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : QUELS DÉFINITIONS, CONSTATS ET LEVIERS D'ACTION ?

«Quand la maison devient un ring... et l'hôpital une étape de secours» : entre espace intime et espace public

- Des violences spécifiques dans le cadre de la vie privée : violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives exercées au sein d'un couple ou d'une famille (les chiffres clés)
- Les signaux d'alerte et les obstacles au signalement
- Les pistes pour agir en conscience et responsabilité

Intervenante : Sophie Barre, DRH, CH Béziers

14h45-16h00 - AGIR EFFICACEMENT ET HUMAINEMENT : QUEL ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES PROPOSER AU SEIN DE SON INSTITUTION ?

«Entre empathie et cadre, l'hôpital peut-il être un refuge» ? : un cadre sans humanité est une prison

- Pour les patient.e.s victimes (dans le cadre privé, professionnel, de soin)
- Pour les agents hospitaliers victimes, leurs collègues et encadrants
- Les pistes d'action en interne : création d'un dispositif interne, posture du comité de pilotage, formation des équipes, sensibilisation à l'écoute compréhensive
- La coordination externe des acteurs (gendarmerie, défenseur des droits, associations, réseaux locaux...) contre les violences conjugales et intrafamiliales

Intervenant : Guillaume Couvreur, DRH, CH Roubaix

16h00-17h00 - AGIR : QU'EN DIT LE DROIT EN FRANCE ?

«Le droit est un couteau : il peut protéger ou blesser».

- Le cadre légal au-delà du secret professionnel : les obligations des professionnels de santé et agents publics
- L'analyse de deux cas de jurisprudence : un exemple de non-signalement ayant entraîné des conséquences graves, un exemple d'une intervention réussie suite à un signalement
- Les conséquences pour l'action : les solutions (création d'une boîte à outils institutionnelle : ressources juridiques, fiches pratiques, contacts d'associations spécialisées), la mise en place d'un comité de suivi en interne

Intervenant : Pierre Villeneuve, Avocat et professeur à l'EHESP

17h00 - CLOTURE DE LA JOURNÉE

Parce que comprendre c'est bien, agir c'est mieux : de la prise de conscience à l'obligation d'agir.

CONTACT

Christelle Tardjo, Assistante de formation
01 41 17 15 04 - formation@cneh.fr

COORDINATRICE

Anne Lumbroso, Consultante cneh
formation@cneh.fr

Demande d'inscription

Sur le site **www.cneh.fr** - rubrique formation

Christelle Tardjo : 01 41 17 15 04 / formation@cneh.fr

Référente handicap :

Sylvie Liot, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – sylvie.liot@cneh.fr

Merci de nous faire part de vos besoins spécifique en amont de la formation.

**Le 25 novembre 2025, à Syndicat des Médecins Libéraux SML - Immeuble Point Sud -
40, rue Gabriel Crie, 92240, Malakoff**

Tarifs nets de taxe (déjeuner inclus)

☐ Adhérent CNEH : 650 €

☐ Non-adhérent CNEH : 700 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

CP Ville Tél.

Responsable de formation *

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant *

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.